



Informations et logos à apposer sur le panneau de chantier

Sur vos panneaux de chantier vous devez apposer :

- le logo du plan de relance de la Wallonie avec la mention « Un projet du plan de relance de la Wallonie »
- le logo de l'Europe avec la mention « financé par l'Union européenne-NextGenerationEU »

Exemple :



Voici les liens où vous pourrez télécharger les 2 logos (SPW et EU) sur votre panneau de chantier, mentionnés plus haut :

<https://www.wallonie.be/sites/default/files/2023-08/Charte-Graphique-Logo-Wallonie-Relance.pdf>

https://ec.europa.eu/regional_policy/information-sources/logo-download-center_en

- Veuillez mentionner le montant du subside.
- Le pouvoir subsidiant est le SPW-MI-Département des Infrastructures locales-DB